

Mon jardin : les travaux de saison

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **8 (1935)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, des Sociétés coopératives d'habitation de Lausanne et de Genève et de la Société pour l'amélioration du logement à Genève

(Abonnement gratuit pour les membres de ces sociétés)

ÉDITION
RÉDACTION
ADMINISTRATION

de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

A. Hœchel, 78, rue de Lausanne, à Genève

Imprimerie Populaire, av. de Beaulieu à Lausanne

ON S'ABONNE PAR VERSEMENT AU COMPTE DE CHÈQUES 11 6622
» L'Habitation » paraît 12 fois par an. Abonnement 3 fr. 60, le fascicule 30 ct.

CHRONIQUE = COMMUNIQUÉS = DIVERS

Mon jardin : les travaux de saison

En novembre, on procède à l'arrachage des légumes, racines, pour la conservation en hiver. La cave non bétonnée et éloignée du chauffage central est le local qui convient le mieux. Il est également préférable qu'elle soit bien aérée et éclairée, ceci pour éviter que les légumes feuillacés blanchissent trop rapidement.

Les **carottes** sont arrachées par un temps sec et on fait un choix, celles qui sont très saines et celles qui sont légèrement abîmées et que l'on utilisera en premier lieu. On coupe le feuillage très près du collet pour éviter que les feuilles du cœur ne repoussent trop vite. A défaut de cave, on les conserve en silo au jardin ou en jauge. Les **céleris-pommes** sont mis en jauge ou plantés en cave. Au moment de l'arrachage, il faut avoir soin d'enlever les feuilles attaquées par la rouille.

Les **scorsonères** peuvent passer l'hiver dehors ; mais comme l'arrachage de ce légume n'est pas agréable pendant la mauvaise saison, on les met en bottes placées en cave ou en silo.

Le **fenouil** est un légume assez délicat et on a de la peine à le conserver assez longtemps. C'est en cave fraîche qu'il se conserve le mieux, il est à l'abri de l'humidité et du froid. On le débarrasse d'une partie de son feuillage, et, pour ne pas perdre trop de place, on monte une meule, les pommes tournées vers l'extérieur et recouvertes de sable fin.

Les choux **blancs** et **rouges** se conservent de différentes manières. Ils sont arrachés, mis en jauge, les têtes tournées côté nord et à moitié

enterrées. A l'approche des grands froids, on les recouvre de litière que l'on enlève lorsque le temps est plus favorable.

Les **choux frisés** à pied court se conservent d'une manière spéciale. On les tourne sur place, les têtes tournées côté ouest.

Les **poireaux** ne se rentrent pas en hiver. Cependant, en prévision d'un fort gel, on fera bien, dans le courant de novembre, d'en arracher une certaine quantité et de les « enfanger » en cave ou dans un endroit abrité du jardin. Cependant, les poireaux enterrés ne se conservent pas plus de quatre semaines.

En novembre, on peut planter les arbres fruitiers, les rosiers et une partie des arbustes d'ornement. Si on plante à un emplacement où un arbre a péri, il est préférable de changer la terre. Le travail supplémentaire que nécessite cette précaution sera compensé par l'assurance d'une reprise certaine et d'une bonne végétation. Autour des arbres nouvellement plantés, en prévision de forts gels, on fait un paillis de fumier à demi décomposé. Nous rappelons qu'il faut avoir soin de ne pas enterrer les greffes hors de la plantation.

Au jardin d'agrément, on termine la plantation des **myosotis**, **pâquerettes**, **pensées**, etc. Il en est de même pour les plantes bulbeuses, **jacinthes**, **tulipes**, **crocus**, etc. Il est recommandé, lorsque l'on plante les oignons à fleurs, plusieurs années de suite dans la même plate-bande, de changer la terre.

Bibliographie

Das Wohnen », organe officiel de l'Union suisse pour l'amélioration du logement. Edition et rédaction : Hirschengraben, 20, Zurich.

L'organe officiel de nos Confédérés de langue allemande présente, comme habituellement, de très intéressants articles de caractère instructif. Dans le fascicule N° 10, octobre 1935, nous trouvons :

« Comment habitent les citadins », statistique montrant le taux moyen des loyers dans les diverses villes suisses. Nous voyons là que Berne et Zurich se disputent la place peu désirable de la ville la plus chère en Suisse tandis que les habitants de Winterthur se trouvent parmi les privilégiés qui payent le moins de loyer. Des statistiques graphiques montrent également la proportion d'appartements possédant des chambres de bains et le chauffage central.

Un article sur « la cuisine à l'électricité ou au gaz » montre quelle est la répartition de ces deux modes de cuisson dans toute une série de villes suisses et pose en même temps la question de principe qui mérite discussion.

Sous la rubrique « loyers », une série de trois articles commente la question de l'abaissement du taux des loyers, la corrélation entre loyers et revenus et enfin celle de l'abaissement des loyers en rapport avec le taux de l'intérêt des hypothèques.

Enfin nous signalons une rubrique que nous désirerions beaucoup voir s'implanter dans notre bulletin de la Suisse romande, c'est celle des communications faites par des ménagères sur une quantité de questions touchant le travail ménager.